

N.° du DÉCÈS sur la liste générale des Membres
de l'Ordre.

6206

N.° d'inscription du DÉCÈS au répertoire général
des DÉCÈS.

207/2480

N.° sur le REGISTRE des réclamations après DÉCÈS.

784.

22 Décembre 1823

Acc. N.° - Or communaux.

M. Gerbal, Joseph-Antoine-François, militaire retraité,
Chevalier,

mort le 17 Novembre 1823.

INDICATION du Département où les arrérages
doivent être payés. Seine.

N.° du mandat où les arrérages sont compris.

2998 ou 141

DÉCOMPTE.

Du 1^{er} Janvier au 17 Novembre 1823 ..

24.70

VÉRIFIÉ.

Net à payer.....

ÉTAT des héritiers désignés dans la pièce n.° 2, et des sommes qui
reviennent à chacun d'eux.

M^{rs}. Anne Baillé, épouse de M^r. Sidore

Durand.

Légataire universelle.

Somme pareille.....

Pièces produites à l'appui
du paiement.

1.° Acte de décès; 2.° Certificat de copriété constatant que les arrérages des appartenances
à la Légataire susdénommée; 3.° Expédition d'un jugement qui autorise la dite
Légataire pour la poursuite de ses droits en cette qualité, 4.° enfin, l'expédition d'une
Procuration donnée par la même à M^{rs} de Courde de Montaignon.

Payer à Paris, Rue Chabanais, n.° 3, sur quittance de M^r. Pierre-Jean-Armand
de Courde de Montaignon ou de M^r. Auguste-Louis de Courde de Montaignon, Avocats

Les pièces sont en règle.

Vo:

Le Chef de la Division.